



Polymont IT Services

# Bulletin d'information n° 11

## Placez les salariés au lieu de les « virer » !



Polymont IT Services

Décembre 2018

## Sébastien Durand vient d'être licencié...

Sébastien, salarié du site de Courbevoie, travaillait jusqu'à une date récente pour le client SESAM-Vitale Le Mans où il exerçait la fonction de Directeur de projets de la filière Test. Le contrat commercial ayant été rompu au printemps dernier, Sébastien a accompagné le client pendant la période de réversibilité sortante, laquelle s'est achevée en octobre. Pressentant d'éventuelles difficultés que pourrait rencontrer le site de Courbevoie pour le repositionner en clientèle, Sébastien avait proposé au mois de juin une rupture conventionnelle à la Direction, laquelle avait refusé.

Deux jours après la fin du contrat SESAM-Vitale, Sébastien recevait pourtant une convocation à un entretien préalable.

La Direction, dans la lettre de licenciement qu'elle lui a finalement adressée, énonce sur deux pleines pages des griefs d'ordre disciplinaire portant sur différentes formes de discrédit envers la société, dont Sébastien aurait soi-disant été l'auteur au cours des dernières semaines. La longueur de la lettre et les nombreux griefs détaillés de façon verbeuse ne peuvent qu'interpeller le lecteur, comme si la Direction anticipait sa défense dans le cadre d'une procédure juridique très probablement intentée par le salarié...

Voici donc un salarié, dont le travail effectué pour le client SESAM-Vitale est unanimement reconnu, qui se mettrait soudainement à "déraper" au point de mériter une sanction définitive, à savoir un licenciement pour faute grave...

Pour la CGT, qui a plusieurs fois évoqué auprès des salariés la situation de la société au regard du Plan de continuation, ce licenciement ne peut pas être étranger à la situation financière dégradée du site de Courbevoie, au sujet de laquelle le Tribunal de Commerce a rappelé au mois d'octobre à la Direction qu'elle devait trouver rapidement une issue.

**Pour la Direction, il est donc urgent de donner à ses créanciers, à travers le Tribunal de Commerce, des gages suffisants de bonne conduite, même si le prix à payer pour y parvenir doit lourdement impacter les salariés. Car Sébastien, en tant que Directeur de projets licencié, fera faire à la société des économies substantielles, d'autant que ce licenciement pourrait n'être que le premier d'une série à venir...**

Pour la CGT, il est inadmissible que la Direction se dédouane de sa responsabilité d'employeur, dont la raison d'être est de trouver des missions adaptées aux profils des salariés, en cédant à la facilité de se débarrasser des salariés à la moindre difficulté. Ce n'est qu'en mobilisant ses ressources commerciales au mieux de leurs capacités que le site de Courbevoie aura une chance de se redresser. Rappelons au passage que, quelles que soient les raisons invoquées par la Direction pour justifier la situation dégradée de Courbevoie, l'Île de France est le premier bassin d'emploi du territoire national et qu'à ce titre, il n'y a aucune raison que Polymont, à l'instar de sociétés du même secteur d'activités et de taille comparable, ne parvienne pas à en tirer profit !

Ce qui est en train de se passer à Courbevoie, aggravé par des méthodes de management parfois brutales du Directeur d'agence, est un très mauvais signal envoyé à l'ensemble des salariés de la société, à un moment où la Direction multiplie les initiatives pour tenter de recruter...

**La Direction doit savoir que la CGT fera son possible pour protéger les personnes menacées de licenciement, quitte à mobiliser les salariés pour en finir avec ces pratiques abusives.**

**Dernière minute : une procédure de licenciement a été engagée le 03 décembre à l'encontre d'Olivier Deroche, élu DP CGT de Courbevoie**